

Richard ARMENANTE

<http://injustice.aliceblogs.fr>

Auditeur et expert INHESJ (*l'Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure et de la justice ,Ministère de l' Intérieur*)

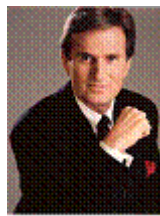
Ingénieur IBM

Ancien Adjt Au Maire de Marseille (*délégué à l'économie*)

Ancien Dirigeant de Stés

Mandataire de Justice AD'HOC

Doyen du conseil des Sages du Journal TOP ALERTE



17 Rue cité des Platanes –13005 Marseille

Tel: 04.91421823- Portable : 06.88 73 45 04 –Email : richard.armenante@aliceadsl.fr

Direction des Finances Publiques

Madame Le comptable Public

Madame Hélène CESTER

Services des Impôts des Entreprises

Marseille 7/9/10

22 rue Borde, CS 30004

13265 MARSEILLE

Marseille, le 12 octobre 2017

Lettre Recommandée AR n° 1A 073 370 1392 5

Objet : demande de mainlevées d'hypothèques, saisies et remboursements des saisies, et annulation Mise en Demeure et autres ATD

Affaire : » Un complot en Bande Organisée contre Richard ARMENANTE,»

Dossier suivi par Madame Hélène CESTER, Téléphone 04 84 52 20 51

Vos REFERENCES : Dossier : Mise en Demeure 0610152 – Siret : 325 984 821 00059 – MDP : 1709 00 00001 – Créance n° 9703440

Madame Le Comptable Public,

J'ai l'honneur de solliciter votre haute bienveillance Attention. Je fais suite à votre Mise en Demeure reçu le Lundi 18 septembre 2017 dont vos références en OBJET.

Je vous invite aussi d'informer de ce courrier votre hiérarchie.

Je ne savais pas à quel point j'étais fort, mais à ce jour être fort reste la seule option. Je suis déterminé !

Certains considèrent le Chef d'Entreprise comme un Loup qu'on devrait abattre, d'Autres pensent que c'est une vache à lait que l'on peut traire sans arrêt ; Peu voient en lui le Cheval qui tire le Char. Mais Pour être Chef d'Entreprise il faut être fou, mais il n'y a qu'un fou qui peut le faire. Certains sont si pauvres qu'ils ne possèdent que de l'argent. La Vérité ne peut plus être enfermée, elle nous rend libre, elle est sans pitié.

Les informations que je possède ,dont quelques-unes démonstratives qui sont en pièces jointes , démontrent des dysfonctionnements et des connivences actives ou passives de votre administration et des services judiciaires avec l'escroc Guy MARIANI que j'ai fait condamné à 7 ans de prison ferme non sans difficultés. Je ne me laisserai pas tondre injustement, illégalement, mon Histoire Familiale m'a montré le chemin, œil pour œil, dent pour dent, la loi du Talion s'impose quand les lois, la justice et les droits de l'Homme sont bafoués. **Ma colère nécessite un besoin de justice.** Pour avoir confiance en la justice de votre pays la France il faut beaucoup d'humour. Une justice classée par le CEPEJ (Commission Européenne pour Evaluation de la justice) 37eme / 43 derrière l'Arménie et l'Azerbaïdjan (voir mes publications à l'INHESJ) .

La France est devenue peu à peu un Pandémonium et ce n'est pas un Euphémisme !

Maintenant vous devez enfin ouvrir les yeux grands et me rendre justice sans tarder après + de 20 ans de combat pour la vérité, j'avais 45 ans en 1994 et maintenant 68 cela suffit.

Je vous supplie donc d'effectuer toutes les mainlevées d'hypothèques, saisies et remboursements des saisies, et annulation Mise en Demeure et autres ATD et de faire cesser toutes poursuites.

Pourquoi vos poursuites sont frappées de nullité, car j'ai les preuves irréfragable qui vous obligent à annuler toutes poursuites et je vous prie d'en trouver l'essentiel ci-dessous et en PJ =

-A) Vous voulez me faire payer une TVA que Mon Groupe ne payait pas avec l'Accord du TPG de 1993 à 1996. De + des contrôles sérieux des comptes SPMP étaient fait par la COCHEF. Le TPG a soutenu le Groupe SPMP car il n'a jamais perdu d'argent de 1981 à 1996 et malgré les soit disant correctifs de TVA.

-B) Le contrôle Fiscal s'est déroulé sous l'autorité de L'Administrateur judiciaire Guy MARIANI un escroc notoire, et je n'ai pas pu effectuer de contradictoire avec le contrôleur fiscal sur son contrôle remis en septembre 1996 ayant été interdit par MARIANI.

-C) Des erreurs de société entre mon Groupe SPMP (Société Phocéenne de Matière Plastique) et SPMP (Société Phocéenne de Mastic et Peintures) , mais qu'a fait MARIANI ??

-D) De plus je ne payais pas la TVA avec l'Accord du TPG pourquoi aurais-je triché sur la TVA, cela n'a pas de sens.

-E) Votre service de contrôle a omis de signaler que je ne payais pas la TVA avec accord du TPG, et Guy MARIANI l'administrateur judiciaire s'est bien gardé de le dire il a volontairement omis de le signaler, il ne m'a pas défendu. De plus vous m'avez accusé de tricher sur la TVA pour un besoin de trésorerie, mais c'est un mensonge, honte à vous !

-F) J'ai obtenu par la suite des témoignages de Madame SLAWIK Directeur départemental du Trésor qui démontrent ma bonne foi. En effet au départ je n'avais pas les documents qui attestaient que j'étais exonéré de TVA de 1994 à 1996.

-G) Je sais que Madame Brigitte SLAWIK a été brimé à cause de son témoignage, c'est du NAZISME de la maffia, j'ai honte pour votre administration.

-H) Votre Administration a menti à l'administration judiciaire, en cachant des informations.

-I) Votre Administration a omis de prendre des garanties sur les filiales comme vous les aviez sur la Holding SPMP et l'administrateur judiciaire a transféré les actifs sur les filiales afin de spolier l'ETAT donc nous avec votre accord passif. J'ai pourtant informé vos services pour faire le nécessaire mais vous n'avez rien fait contre l'escroc Guy MARIANI. Le Groupe SPMP et ses filiales ont été vendus pour 6 millions d'€ , et ce malgré le dépôts de Bilan qui justifie le soutien du TPG de 1993 à 1996.

-J) L'Escroc Guy MARIANI a tout fait pour liquider le Groupe SPMP pour le piller, alors que le Groupe SPMP devait continuer et pouvait se développer. A part le soutien du TPG de 1993 à 1996, que je remercie, les services anciens du fisc ont favorisé l'escroc Guy MARIANI et m'ont traité moins bien qu'un chien.

-K) Mon **RDV du 26 mars 2010 avec la D.G. des Impôts Marseille** avec Le Directeur Mr Michel GIUSTI et Mme Michèle DANESI de la DGFIP ; 3 place Sadicarnot 13002 Marseille : Monsieur Michel GIUSTI a confirmé que les poursuites étaient infondées et injustes et a exprimé son étonnement. Il m'a dit qu'une décision annulerait toute cette gabegie devant un témoin Mr Félix VERDI.

-L) De plus La Présidente du Tribunal correctionnel en 2011 s'est excusé auprès de moi pour la longueur, les dysfonctionnements ...etc et en 2012 en Appel Le Président a rappelé que MARIANI avait été bien été condamné en 1985.pour les mêmes faits, MARIANI a accepté sa condamnation de 2011 et a retiré son appel.

-M) D'autre part votre mise en demeure est frappée de prescription, car elle a + de 3 ans, la dernière datant de février 2014.

-N) Les CA3 du contrôle ont été tamponnés plusieurs fois par les services fiscaux et les signatures ne concordent pas avec celles de l'entreprise, comme l'a relevé le Commissaire aux comptes.

-O) Le Directeur départemental du Trésor Mme Slawik dûment convoquer et présente en appel , curieusement n'a pas été entendu par le Tribunal ne respectant pas le contradictoire dicté par les Droits de l'Homme. De plus le commissaire aux comptes dûment convoqué ne s'est lui pas présenté sans que le Tribunal ne s'offusque. Etonnante justice médiocrate !

-P) Trouver ci-dessous la liste des 28 pièces jointes qui vous démontreront qu'il faut cesser et vite de m'agresser et de me poursuivre = **mais vous pouvez lire aussi sur mon profil Expérience LinkedIn des infos comme la Revue de presse de l'escroc Guy Mariani soutenu par des Magistrats que j'ai fait condamné à 7 ans de prison ferme.**

La Vérité et les Droits de l'Homme ne peuvent plus être bafoués vous en conviendrez avec moi. Votre Administration doit être digne du respect de la bonne justice, même si les services judiciaires français ont été honteusement défaillants. Votre administration ne peut être complice de l'escroc Guy MARIANI condamné à 7 ans de prison ferme en 2012 pour escroquerie, faux usages de faux, mensonges, abus de bien sociaux.....etc. .

Enfin je vous remercie de bien vouloir apporter la même diligence à la rectification des erreurs (?) commises par votre administration et l'Administration judiciaire dans mon dossier que celle que La France, les juges, les Magistrats ont apportée pour réparer l'erreur commise dans le dossier Jorge Montes. Ma demande est légitime,

Comme disait Mr Nelson MANDELA que j'ai rencontré : "Je ne perds jamais. Soit je gagne, soit j'apprends". La Société française est devenue si malhonnête que la vérité offense réellement les citoyens mais pas vous , car le vrai désordre en France c'est la justice
Nous devons siffler la fin cette tragique gabegie qui m'a coûté + de 20 années de ma vie et pour ma famille un cauchemar, sans oublier les frais d'avocats et de procédures qui m'ont ruinés (de plusieurs centaines de milliers d'€). **Le Complot en bande organisée doit s'arrêter.**

Dans l'attente des mainlevées d'hypothèques et des garanties, du remboursement des sommes indûment saisies, et annulation de l'ATD et de toutes poursuites et de vos excuses publiques, Je vous prie de croire, **Madame le Comptable Public**, à l'assurance de ma parfaite considération. .

Richard ARMENANTE

PS : Copie de ce courrier à mes Avocats , Mon Député , Président de la République

PJ= Aussi sur mon Blog : Histoire d'un pillage , violation des lois , des droits et des droits de l'Homme, et corruption en France= **Mon Blog:** cliquez ici : <http://injustice.blog.free.fr>

- 1) 3 Emails adressés à DGFIP le 19 et 20 septembre 2017 en réponse à la mise en demeure**
- 2) Un résumé de mon combat judiciaire en 15 lignes, 3) les dix questions à se poser ,**
- 4) Mon Communiqué Presse, 5) Mon CV 1 page, 6) Extrait Mémoire ampliatif devant la cour de Cassation 12/04/2017**
- 7) Copie de la mise en demeure septembre 2017 et février 2014**
- 8) Suite à une requête de mon Avocat un Accusé Réception courrier du Ministre du Budget 27 12 2016**
- 9) Témoignage du Président de CRC Mr Alain SERIEYX ,sur le Complot en Bande Organisée**
- 10) Témoignages du Directeur Départemental du Trésor Mme Brigitte SLAWIK qui m'innocente**
- 11) Témoignage Mr Félix VERDI pour la condamnation de 1985 de MARIANI qui a été cachée**
- 12) Témoignage Mr Frédéric TESSIER pour les excuses de La Présidente du TC en 2011**
- 13) Témoignages Mr Bruno STASSI pour menaces à mon avocate et pouvoir destructeur de MARIANI**
- 14) Témoignages Mr Laurent DELBES pour mensonge Avocate et témoignage sur ma personnalité**
- 15) Témoignage Mr Pierre DASTREVIGNE pour l'accord de financement des investissement**
- 16) Témoignage Mme Martine ANGELI pour accord de financement Investissement**
- 17) Témoignage Email 2015 de Monsieur JP MERCIER sur MARIANI et des complices**
- 18) Courrier de Mr Georges THURIN un ancien justiciable qui avait été détruit, pillé par MARIANI**
- 19) Documents exonérations TVA accord du TPG de 1993 à 1996,**
- 20) RDV avec DGFIP 2010 , Avec Mr Michel GIUSTI**
- 21) Journal TOP ALERTE n 19 , suite aux excuses de La Présidente du TC Aix**
- 22) La disparition curieuse de mon seul PV d'audition (étonnant non) ,**
- 23) Un courrier au Ministre Justice,**
- 24) Un courrier au Ministre du Budget et Finances ,**
- 25) Courrier de Guy MARIANI à son Avocat (démontre les connivences judiciaires) ,**
- 26) Rappels courriers au Gouvernements et Responsables**
- 27) Les Droits de l'Homme**
- 28) Des Flèches pour la vérité .**